

## DE L'ÉCHELLE COMMUNALE À L'ÉCHELLE INTERCOMMUNALE

La vie locale s'affranchit de plus en plus des limites communales, c'est pourquoi l'échelle communautaire est apparue comme la plus pertinente pour coordonner les politiques d'urbanisme, d'habitat et de déplacements. L'intercommunalité, territoire cohérent et équilibré, permet une mutualisation des moyens et des compétences.

C'est l'opportunité de permettre à des orientations fortes pour l'avenir d'être mise en œuvre et de conférer un encadrement respectueux des grands équilibres entre développement économique et préservation du cadre de vie « villageois ».

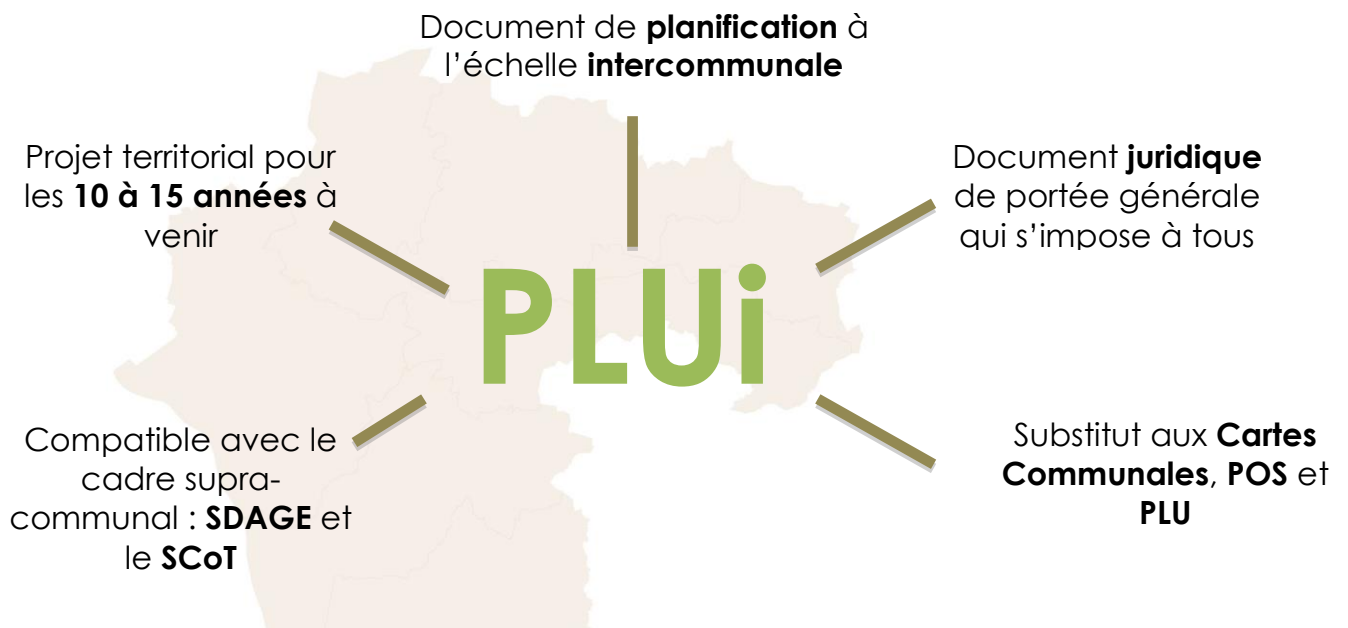
## UN PROJET POUR CONSTRUIRE L'AVENIR DU TERRITOIRE

La démarche de ce projet a pour ambition de redynamiser le territoire à travers une réflexion sur des thématiques diverses telles que l'habitat, les déplacements, l'environnement, l'économie, les équipements, etc.

Les objectifs poursuivis sont notamment les suivants :

- Assurer un équilibre entre la préservation des espaces affectés aux activités agricoles et aux principales activités de notre secteur, la protection des sites, des milieux et paysages naturels, et la sauvegarde des ensembles « urbains » existants dans nos communes.
- Renforcer l'activité économique du territoire, notamment à travers le développement des réseaux de communication ;
- Développer et structurer un territoire attractif, favorable au développement durable ;
- Préserver les centres anciens, riches de leur patrimoine bâti ;
- Etc.





### Un PLUi est composé de différentes pièces :

- **Le rapport de présentation** qui rappelle la situation du territoire et ses grands enjeux, notamment à travers un diagnostic, et qui justifie les choix règlementaires en matière d'urbanisme ;
- **Le PADD** (Projet d'Aménagement et de Développement Durable) qui exprime les objectifs et projets de la collectivité à long terme ;
- **Les OAP** (Orientation d'Aménagement et de Programmation) qui permet d'orienter la vision du développement de la collectivité de manière précise ;
- **Le règlement graphique** qui est représenté par un plan de zonage du territoire ;
- **Le règlement écrit** qui définit les dispositions règlementaires pour chaque zone ;
- **Les annexes.**

### Calendrier d'élaboration du PLUi



Aujourd'hui, le PLUi est en phase de **diagnostic**. Il s'appuie sur un état initial du territoire à travers les thématiques de paysages, formes urbaines, population, logement, économie, équipements, tourisme, mobilité, environnement, etc.

L'objectif est de soulever les **grands enjeux** du territoire afin d'y répondre de la meilleure manière, tout en envisageant des projets à court, moyen ou long terme.

## Thématiques abordées dans le diagnostic



## LE RÔLE PRIMORDIAL DES COMMUNES ET AUTRES PARTENAIRES

La Communauté de Communes Terres de Bresse travaille étroitement avec les 25 communes qui la composent.

Les missions opérationnelles ont été confiées au bureau d'études l'Atelier du Triangle, accompagné de Mosaïque Environnement et de la Chambre d'Agriculture.

Les Personnes Publiques Associées (État, Région, Département, etc.) sont également sollicitées afin d'émettre des recommandations sur le projet.

## LA CONCERTATION, L'EXPRESSION DES CITOYENS

La concertation accompagne l'élaboration du PLUi à chacune de ses étapes. Ainsi, les observations et apports des habitants sont recueillis et pris en compte dans le devenir du territoire.

Habitants, professionnels, représentants d'association,... Tous sont invités à s'exprimer, à travers différents moyens :

- **Le registre de concertation**, ouvert pour recueillir remarques et avis, mis à disposition dans toutes les mairies, ainsi qu'au siège de la Communauté de Communes ;
- **Les réunions publiques**, organisées dans différentes communes, à la fin de chaque grande étape de l'étude et pendant toute la procédure d'élaboration du PLUi ;
- **Les courriers**, permettant directement de transmettre ses observations au Président de la Communauté de Communes, à l'adresse suivante :

Communauté de Communes Terres de Bresse  
Rue de Wachenheim, 71290 Cuisery

Ou via le site internet de la Communauté de Communes  
<https://www.terresdebresse.fr/>

